

**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA POSTE
POUR UNE ACTIVITE SPORTIVE – 2010**

LA POSTE



Document à renvoyer avant le 31 décembre de l'année en cours,
à l'ASPTT régionale, gestionnaire de l'offre de La Poste (Voir liste sur portail malin)

Tout dossier incomplet ne pourra être ni traité ni enregistré, la date de traitement sera celle de l'envoi complet du dossier (Cachet de La Poste faisant foi).

IMPORTANT

Simplification des demandes à compter du 1^{er} juillet 2010

Toutes les demandes seront désormais remboursées directement à l'agent sur présentation d'une facture et de la présente demande accompagnée d'un RIB

A remplir obligatoirement par le POSTIER

IDENTITE du POSTIER

Retraité Salarié Identifiant

Votre identifiant se trouve sur le bulletin de paie en haut à gauche

Si c'est votre 1^{ère} demande ou si vous êtes désormais retraité, merci de joindre votre dernier bulletin de paie, carte de retraité ou titre de pension)

Nom/Prénom Date de naissance/...../.....

Service : Financier Colis Courrier Enseigne Autre

BENEFICIAIRE DE L'AIDE

Postier Conjoint Enfant (à charge de moins de 20 ans)

Nom et Prénom

Date de naissance/...../..... Te Sexe : M F

Adresse

Code Postal Ville

Adresse email

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Date et signature du postier

*Visa du supérieur hiérarchique **obligatoire***

A remplir obligatoirement par le CLUB

Cette demande concerne un club ayant une convention avec l'ASPTT

Oui Non

Numéro d'agrément

(Jeunesse et Sports, Ministère de la Culture ou n° de déclaration en Préfecture)

Cachet du Club

A joindre obligatoirement avec cette demande

- ☞ Facture certifiée du club avec nom-prénom du pratiquant, discipline, coût global, coordonnées du club, cachet et signature du Président
- ☞ Rélévé d'identité Postal ou Bancaire du postier

Pour information, pour toute inscription à une structure commerciale sportive, (Type club de remise en forme, Piscine, Centre d'équitation, Golf, ...) le postier devra se rapprocher avant l'inscription de l'ASPTT Régionale ou locale qui pourra traiter son dossier.